

leurs chefs il cherchent en route des distractions ou le sommeil, au lieu de veiller de manière à combattre les obstacles qui naissent si souvent sur leur chemin.

Je conclus de tout ceci que sur dix accidents de chemin de fer, il y en a la moitié qui'il faut nécessairement attribuer à l'incurie et à l'insouciance du personnel des trains. On se convaincra de ce que j'avance en sachant qu'une corde d'avertissement correspond du sifflet de la machine au personnel du train. Eh bien ! le mécanicien qui a causé l'accident de Pierrefitte prétend que la masse de vapeur dont il était entouré ne lui a pas permis de distinguer le disque à l'arrêt, et que c'est la seule cause à laquelle il faut attribuer la catastrophe. Il est donc certain que si l'un des trois employés du train eût prêté un peu d'attention à la route, il aurait vu ce disque, aurait prévenu le mécanicien, et infailliblement l'accident était évité.

Dernièrement, l'attention du gouvernement était appelée sur le personnel des aiguilliers, qui avaient un service peu fatigant, mais dont la durée était de quinze heures par jour. Les Compagnies ont été dans l'obligation de leur accorder seize heures de repos sur vingt-quatre.

Que le gouvernement veuille bien jeter un regard sur la position des employés d'un train, et tout y gagnera, voyageurs et Compagnies.

Les Compagnies rapportent de gros bénéfices aux actionnaires, mais payent le moins possible leurs employés. Je n'en veux pour preuve que le fait suivant :

Il y a quelques années, un des principaux chefs d'une grande Compagnie, prenant en considération la pénible position des employés des trains, proposa au comité de direction d'augmenter leurs appointements de 200 francs par année, sans distinction de classe ni de grade. Un des administrateurs, gros actionnaire, répondit que des conducteurs, il en avait autant qu'il voudrait à 600 fr. par an (textuel).

Il fait plus cher à vivre qu'il y a dix ans. L'Etat belge l'a si bien compris que des employés de chemins de fer ont vu dernièrement le chiffre de leurs appointements s'élever de 3 à 400 fr. par année.

Les Compagnies finiront-elles par comprendre qu'il y va de l'intérêt des voyageurs autant que de leur à retribuer convenablement leur personnel ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Agreez, monsieur le rédacteur l'expression de mes sentiments distingués.

UN VOYAGEUR DE COMMERCE, ancien employé de chemin de fer.

M. le maréchal Forey arrivera à Lille dimanche prochain sur le train de midi cinq minutes. Déjà on prend toutes les dispositions nécessaires pour recevoir Son Excellence. La décoration de la Gare du chemin de fer et des rues que doit parcourir le cortège ne laissera dit-on rien à désirer.

**ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX**

Du 15 au 21 février 1864 inclus.

**NAISSANCES.**

31 garçons, 16 filles.

**DÉCÈS.**

Du 15 février. — Rosalie-Joseph Lhermitte, 58 ans, sans profession, épouse de Jean-François Dethoore, rue du Grand-Chemin. — Emile Vandenbergh, 24 ans, tisserand, célibataire, rue du Nouveau-Monde. — Lucie Vordonca, 23 ans, ménagère, épouse de Florimond-Joseph Dumortier, à l'hôpital. — Catherine-Joseph Lepers, 65 ans, ménage, épouse de Charles-Louis-Joseph Dubanmel, à l'hôpital.

Du 16. — Philadelle-Janny Deschamps, 59 ans, contre-maître de tissage, époux d'Adèle Segard, rue du Moulin-Brûlé. — Marie-Catherine-Joseph Desmettre, 63 ans, ménagère, veuve de Théodore-Joseph Fraidy, à l'hôpital.

Du 17. — Julie-Henriette-Joseph Baudoux, 76 ans, ménagère, veuve d'Augustine-Joseph Capette, à l'hôpital. — Sophie-Henriette Deslepan, 23 ans, sans profession, épouse d'Augustin-Joseph Libere, rue Latine. — Charles-Louis-Joseph Warot, 67 ans, journalier, époux de Sophie Warot, à l'hôpital.

Du 18. — Marie-Aldegonde-Joseph Renaux, 65 ans, ménagère, veuve de Jean-Baptiste Helysès, rue du Vert-Chemin. — Augustine Duboucois, 75 ans, ménagère, veuve de Jean-Baptiste Sprins, au triest Saint-Joseph.

Du 19. — Apolline-Joseph Cateau, 64 ans, ménagère, veuve de Pierre-François-Joseph Lorthoir, au Tilloul. — Rosalie Kints, 77 ans, ménagère, veuve de Pierre-Joseph Vercriusse, à l'hôpital.

Du 20. — Elise-Hortense Cateau, 10 ans, à l'hospice. — François Leroy, 58 ans, rentier, veuve de Marie-Françoise Philippo, rue d'Arcole. — Rosalie-Joseph Blanchard, 39 ans, ménagère, épouse de Libert-Louis Herbat, rue de Lommelet. — Pierre-Joseph Florin, 36 ans, apprenti, célibataire, rue Neuve-du-Fontenoy.

Du 21. — Stéphanie-Joseph Lefebvre, 45 ans, ménagère, épouse de Paul-Joseph Baris, au Vert-Chemin. — Stéphanie-Marie Leclercq, 45 ans, journalière, célibataire, rue du Quai. — Josephine Darras, 44 ans, journalière, veuve de Pierre Fontaine, à l'hôpital. — Charlotte Fournier, 71 ans, ménagère, veuve de Dominique-Joseph Jouvenau, à l'hôpital.

lithographie. — Perrétine lithographique. — Zincographie et chromolithographie.

**COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.**

Mercredi 2 mars, à 8 heures du soir. Distribution de l'électricité en équilibre dans les corps conducteurs. L'électricité se porte à la surface des corps conducteurs. — Distribution de l'électricité à la surface des corps. — Pouvoir des pointes. — Tourniquets électriques.

**COURS DE LA BOURSE.**

Cours de clôture. le 21 le 25 hausse baisse  
3 % ancien. . . . . 66.60 66.60 » »  
4 1/2 au compt. 95.60 95.55 » » 5

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

**CORRESPONDANCE.**

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 24 février.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de l'Empereur. On dit qu'il y a été question de la proposition de Conférence faite par le Cabinet de Londres, relativement à la question danoise, aux puissances signataires du traité de 1852.

On a distribué hier au Corps législatif le projet de loi relatif au contingent annuel. Le chiffre est comme par le passé fixé à 100,000 hommes.

Il y a eu aujourd'hui, au Palais-Bourbon, comité secret pour l'examen sommaire de plusieurs projets de lois parmi lesquels le projet de loi portant modification des articles 414, 415 et 440 du Code pénal (coalition).

La situation est toujours fort triste à Athènes ; on annonce un changement de Cabinet.

D'après une lettre de Bruxelles, le ministère serait dans l'intention de se retirer aussitôt qu'il aurait exposé sa conduite devant le pays et les Chambres. Le voyage du roi Léopold à Londres est ajourné.

L'archiduc Maximilien et l'archiduchesse Charlotte sont arrivés à Bruxelles lundi à 4 heures du soir. LL. AA. II. doivent en repartir aujourd'hui ou demain pour venir à Paris. On hâte les préparatifs au pavillon Marsan.

Lors de son départ pour le Mexique monsieur Corta n'avait pas donné sa démission de député au Corps-législatif, ce qui faisait supposer que sa mission était gratuite. On affirme maintenant que les frais de voyage seront à la charge des banquiers qui entreprendront l'emprunt mexicain. On ajoute que M. Corta sera le ministre des finances du futur empire du Mexique.

Nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves.

C'est tout à fait inexactement qu'un journal a prétendu que M. Haussmann, préfet de la Seine, quittait ses hautes fonctions pour prendre la direction des affaires civiles et administratives de l'Algérie.

On parle d'importantes modifications qui seraient introduites prochainement dans le personnel de la division de la presse, au ministère de l'intérieur.

Il y a ce soir, à la salle Barthélemy, lecture au profit des blessés polonais.

On annonce la prochaine apparition d'un Grand journal littéraire, sur le format moindres des feuilles américaines.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

**FAITS DIVERS.**

On lit dans le *Moniteur* : « Les communications télégraphiques ont été interrompues sur les lignes du Midi de la France par suite de la grande quantité de neige tombée ces jours derniers. Les mesures font espérer qu'elles seront prochainement rétablies. »

— Voici les dépêches reçues de diverses localités :

Narbonne, 21 fév. 8 h. 30 m. soir. La circulation est rétablie sur la voie de droite de Narbonne à Cette. Le train n° 101, composé de toutes classes, est parti ce soir à 8 h. 20 m.

Beziers, 22 fév. 2 h. 30 m. soir. Les trains 102 et 104 sont arrivés à Béziers avec un retard de plus de trois heures. Depuis les trains 113 et 114, la marche des convois de voyageurs a repris sa régularité.

Lyon, 22 fév. 7 h. matin. Rien n'est arrivé jusqu'ici du bas de la ligne ; mais le train n° 4 express est annoncé. Les trains de voyageurs vont reprendre leur service, à commencer par l'express n° 5.

Marseille, 22 fév. 3 h. 35 m. matin. L'abondance de la neige entre Orange et Valence a suspendu depuis hier la marche des trains. Aucun courrier du Nord n'est arrivé depuis trente-six heures.

Privas, 22 fév. 8 h. 30 m. matin. Envahis par la neige, service des postes et du chemin de fer suspendus. Communications impossibles aux hommes et aux chevaux. Opérations du tirage forcément arrêtées.

Perpignan, 22 fév. 10 h. matin. Toutes les communications de fer et de terre sont interrompues par la neige dans les Pyrénées-Orientales. Aucun courrier n'est arrivé à Perpignan depuis samedi et n'a pu en partir.

Le steamer de l'Etat la *Vigie* est entré le 14 de ce mois dans le bassin de La Rochelle, ayant à la remorque le bateau sous-marin le *Plongeur*. Nous trouvons dans le *Nouveliste* les détails que l'on va lire sur ce nouvel engin de guerre :

Il y a cinquante ans, une escadre anglaise bloquait l'entrée de la Charente. Hors de la portée des forts impuissants placés sur le continent et sur les îles, les vaisseaux anglais capturaient les navires marchands assez téméraires pour s'aventurer dans les perils, et en même temps qu'ils causaient au commerce des pertes sérieuses, ils condamnaient à l'inaction les navires de guerre mouillés en rivière de Rochefort.

Aujourd'hui, si l'on en croit les espérances fondées sur l'avenir du bateau le *Plongeur*, ces équipages d'élite, ces beaux vaisseaux trembleraient devant un navire amphibie, ayant la forme d'un gros poisson, armé d'un éperon portant avec lui le germe de l'incendie et de la destruction et n'ayant que 12 hommes d'équipage, et il suffirait d'un engin de cette nature pour détruire en même temps toute une escadre.

Tel est le résultat auquel tendent les expériences préparatoires, dont le spectacle a été donné à une foule de curieux dimanche et lundi derniers.

Le bateau le *Plongeur*, qui est entré dans le bassin neuf à la marée du 13 courant, est un bâtiment en fer, dont la forme a beaucoup d'analogie avec celle d'un poisson.

Sa longueur dépasse 44 mètres, et sa hauteur totale est de 3 mètres 60 centimètres. La partie qui peut s'appeler le pont est presque à fleur d'eau.

Il a été pratiqué dans l'intérieur du bâtiment des réservoirs : les uns recevant de l'air comprimé, les autres destinés à contenir l'eau qui doit produire l'immersion.

Au moment où l'on veut faire plonger l'engin destructeur, l'eau s'introduit dans les compartiments à ce destinés, et le corps qui, primitivement, était presque en équilibre sur le fluide, se trouve sollicité par un poids supérieur à celui que représente le déplacement du volume situé au-dessus de la flottaison, et il s'immerge dans une proportion réglée par la quantité d'eau qu'on laisse introduire dans les compartiments.

Au moment où le *Plongeur* a besoin de revenir à la surface, l'air comprimé chasse l'eau avec force, et le navire obéissant à la poussée verticale du fluide, flotte de nouveau.

Tel est le phénomène qui produit les effets d'immersion et d'emersion dont un nombreux public a constaté le succès pendant tout le cours des expériences qui ont eu lieu les 14 et 15 février.

Mais l'air comprimé dans les réservoirs sert aussi de moteur à une machine qui fait marcher le navire en avant et en arrière, suivant l'exigence des manœuvres qu'il doit opérer.

Lundi dernier, à deux heures de l'après-midi, les expériences de marche ont eu lieu, et le bateau le *Plongeur* s'est promené dans le bassin de la Rochelle, avec un succès qui a failli être fatal à la gabare le *Cachalot*, annexe provisoire destinée à fournir au bateau sous-marin l'air nécessaire à ses essais.

Le *Cachalot* a heurté et a failli être transpercé par l'éperon qui garnit l'avant du *Plongeur*.

Le bâtiment est, en effet, muni d'un large éperon en forme de tube, qui contient de la poudre et des matières incendiaires. Il s'approche sous l'eau du vaisseau dont il a déterré la perte ; il le perce de son dard qui contient le germe de l'incendie, puis il s'éloigne promptement, et une étincelle électrique, en enflammant la poudre, détermine une explosion qui fait sauter le vaisseau.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le *Cachalot* n'est qu'une annexe provisoirement attachée au *Plongeur*, qui sera plus tard pourvu d'une locomobile destinée à lui fournir l'air nécessaire à ses opérations sous-marines.

Les essais qui ont eu lieu dans le bassin neuf, ne sont que des expériences préparatoires et, si nous sommes bien informé, le *Plongeur* doit renouveler ses épreuves en mer, s'immergeant davantage et naviguant sous l'eau, sans être borné par les limites restreintes d'un bassin.

Cette invention est due au génie de l'un de nos plus savants officiers de marine, M. le capitaine de vaisseau Bourgeois, et si les essais faits en pleine mer obtiennent les succès des expériences provisoires faites dans le bassin de La Rochelle, cet officier aura doté notre marine d'un puissant moyen de défense, dans le cas où nos ports seraient bloqués.

Le *Plongeur*, dont la construction a coûté, parait-il, 1,500,000 fr., est commandé par un de nos compatriotes, M. le lieutenant de vaisseau Doré.

Dans le siècle où nous vivons, il ne faut douter de rien, et de même que le blindage a été opposé au canon rayé, il paraît bien se faire qu'un beau jour, on trouverait le moyen de capturer les plongeurs, comme les poissons dont ils ont la forme.

— Il a récemment été procédé à un nouveau tirage de l'emprunt à prime contracté par le gouvernement prussien. Un des numéros sortants avait gagné 100,000 écus, la plus forte prime, sans que l'heureux propriétaire fut venu réclamer cette fortune inattendue.

Or, le hasard a fait découvrir qu'un des inspecteurs d'une maison de banque avait déposé parmi les fonds publics et à titre de cautionnement, le certificat à prime de 100 écus dont le numéro venait de gagner le gros lot. L'administration de la banque vient de notifier à cet inspecteur qu'il est de 100,000 écus plus riche qu'il ne l'avait cru jusqu'ici.

**VARIÉTÉS.**

**LES REVENANTS.**

A. M. le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Monsieur le Directeur,

Le cas d'hallucination dont vous avez parlé et sur lequel j'ai pu vous donner quelques détails, m'a amené, presque malgré moi, à revenir sur certains effets surnaturels dont il est impossible de trouver les causes.

La raison se refuse à expliquer le merveilleux qu'aime tant l'imagination. L'une nie, l'autre affirme ; toutes deux sont impuissantes à donner des preuves.

L'antiquité avait ses augures, ses oracles, ses pythoniennes ; ils avaient peine à se regarder sans rire. Mais le peuple, lui, ne riait pas, il croyait.

Le moyen-âge a eu ses sorciers. Le peuple, tout en les laissant brûler, croyait parfaitement à leurs sorcelleries.

Depuis Urbain Grandier, que je soupçonne fort avoir été le premier magnétiseur, jusqu'à Mesmer et M<sup>lle</sup> Lenormand, le merveilleux a toujours eu des croyants. Les plus grands esprits du temps assiégeraient le fameux *Baqnet*, et la sibylle parisienne reçut, dans ce que la poétique du temps appelait *son autre*, les plus grandes illustrations de la France.

Et pourtant, tout cela sentait plus ou moins le fagot, et pouvait au moins passer pour l'origine du charlatanisme moderne. Notre génération rit aujourd'hui des augures, des sorciers. Elle riait tout haut les tireuses de cartes, tout en allant parfois les consulter tout bas.

Elle nie les apparitions surnaturelles, la seconde vue, et elle croit aux esprits frappeurs et aux tables tournantes. Expliquez qui voudra ; la nature humaine est faite de contradictions.

Mais si l'on croit qu'un pied de table puisse, comme Djali, la jolie chèvre d'Esmeralda, donner la bonne aventure ; si l'on admet que des esprits viennent tambouriner, sur un morceau de bois inerte, les choses du passé et de l'avenir, il me semble qu'on peut, sans craindre de se compromettre, ne pas nier l'existence de faits surnaturels, qui ne tiennent pas à la matière, mais à l'âme.

Hallucination, apparition ou rêve, le fait existe ; il y a de nombreux exemples.

Qu'y a-t-il d'impossible à ce que l'âme, détachée du corps, l'âme, cette étincelle divine descendue du ciel, et qui remonte au ciel, vienne, en partant, jeter un dernier rayon à ceux qu'elle laisse sur la terre ; qu'elle aime... ou haïs ; qu'elle vienne causer une dernière fois, non avec le corps, mais avec l'âme de ceux qu'elle précède dans la vie éternelle ?

Qu'y a-t-il d'impossible à ce qu'elle se mette en communication avec la partie immatérielle de notre être, et, nous éclairant par un instant d'une lumière divine, donne momentanément à nos sens une perception insolite et presque miraculeuse ?

Le somnambulisme est un fait physique avéré. Le somnambule accomplit, dans cet état, des travaux dont il serait incapable éveillé.

Le magnétisme (à part le charlatanisme) est, en résumé, un somnambulisme provoqué, somnambulisme moral, par exemple, et qui a donné des résultats incompréhensibles, inexplicables... mais évidents.

On croit au magnétisme. On peut donc bien admettre, dans une mesure raisonnable, les apparitions du genre de celle dont nous avons parlé. Il faut bien avouer, dans tous les cas, que l'âme, à certains moments, reflète, comme un miroir, les sensations passées et à venir.

Le rêve n'est pas autre chose. On a beaucoup discuté sur ce sujet sans limites. Dans une prochaine lettre je citerai des exemples. Je retrairai le fait vrai, nu, sans le moindre ornement... et sans avoir la prétention de l'expliquer, bien entendu. A. F.

Commune de \*\*, 24 février 1864.

**BULLETIN FINANCIER.**

24 février 1864.

Les demandes affluent à l'ouverture. Le bruit d'un projet de conférence, proposé par l'Angleterre et accepté par les cabinets de Vienne et de Berlin se traduit à Londres par une hausse de 3/8.

La cote de Vienne est également meilleure. La Bourse de Paris suit le mouvement. La rente atteint 68.80 et le Mobilier 1095. Le comptant n'est pas moins ferme et moins aimé que le terme.

La Bourse est très agitée. Vers deux heures et demie, les doutes et les appréhensions repaissent ; on fait observer que l'adhésion de la Prusse et de l'Autriche est insuffisante sans le Danemark, la Diète et les puissances signataires du traité de 1852.

D'autres bruits de nature à peser sur les cours sont mis en circulation. Bon nombre d'acheteurs réalisent le bénéfice acquis et la Bourse est assez lourde en clôture. La rente finit à 68.60 et le Mobilier à 1075. L'espagnol a faibli de 640 à 625.

L'emprunt italien est toujours faible par suite des nouvelles bellicieuses venues de l'autre côté des Alpes ; il s'est négocié de 68.20 à 67.85.

Parmi les Chemins, l'Orléans resté à 1007.50 ; le Midi à 668.75 après 675 ; les Autrichiens à 412.50 après 420 ; les Lombards à 522.50 ; les Saragosse à 595, les Nord d'Espagne à 500. Les Transatlantiques restent à 530 ; les Gaz parisiens à 1725 ; les actions de la fusion à 498.75.

Cours moyen du comptant : 3 % . . . 68.67 1/2. 4 1/2 % . . . 95.55. Banque de France, 3.290. Crédit foncier, 1.275.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

**Bourse de Paris**

RENTES ET ACTIONS	DU 23 FÉVRIER.		DU 24 FÉVRIER.	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66.50	66.60	66.70	66.60
4 1/2 0/0 cpt.	95.50	95.70	95.50	95.60
Oblig. Trésor	437.50	435	437.50	437.50
Banq. de France	3290	3290	3290	3290
Crédit foncier	1250	1250	1275	1275
estamp. cpt.	1260	1265	1280	1275
Dito fin. cour.	1210	1220		
De nouv. cpt.	1215	1220		
Dito fin. cour.	1050	1065	1080	1072.50
Cré. mobilier	1052.50	1070	1085	1075
comptoirnat.	820	845	850	835
comptant.	825	840	850	845
CHEM. DE FER				
Orléans. cpt.	1005	1003.75	1007.50	1010
Dito fin. cour.	1002.50	1005	1010	1007.50
Nord. compt.	950	952.50	950	950
Dito fin. cour.	951.25	955	957.50	955
Est. comptant.	477.50	480	480	480
Dito fin. cour.			480	480
Paris-Lyon-Méditer. cpt.	886.25	887.50	890	895
Dito fin. cour.				
Midi. compt.	660	661.25	666.25	668.75
Dito fin. cour.	660	665	665	668.75
Ouest. compt.	513.25	520	517.50	515
Dito fin. cour.				
Genève. comp.				
Dito fin. cour.	486.25	487.50	487.50	490
Dauphiné. cpt.				
Dito fin. cour.	455	455	455	455
Ardenne. cpt.				
Dito fin. cour.				
Alger compt.				

**Prix des huiles à Lille, le 24 février.**

Colza. l'hect.	85 50	»
Idem étrangères.		»
Œillette bon goût.		»
Cameline.	82 50	»
Chanvre.		»
Lin du pays.	94	»
Id. étrangères.		»
Huile épurée pour quinquet	91 50	»
Id. pour reverbères.	89 50	»

**Prix-courant légal des spiritueux, à Lille**

Marché du 23 février 1864.

Espirit 3/6 Montpellier. l'hect.	»	»	»	»
3/6 betterave fin . . . . .	id	»	»	»
3/6 mélas. ind. . . . .	id	»	»	»
3/6 fin de grains . . . . .	id	»	»	»
3/6 de riz . . . . .	id	»	»	»
Genièvre . . . . .	id	40	»	»
Anis . . . . .	id	»	»	»

**VOYAGEUR.**

Un voyageur, faisant depuis dix ou onze ans la France tout entière pour les tissus de coton, mais connaissant aussi à peu près l'article de Roubaix, désire trouver un emploi de voyageur à forfait dans une bonne maison de Roubaix.

Excellentes références. S'adresser de suite Hôtel Lavocat, place Saint-Martin, Lille. 4376

**PASTILLES DE POTARD,** pectoral unique, sans opium, sont reconnues par les médecins des hôpitaux infatigables contre les rhumes, bronchites chroniques, asthmes, catarrhes, oppressions, irritations de poitrine, grippe et les grippes ; facilitent l'expectoration, ce qui les rend précieuses pour les vieillards et les enfants. — A Paris, pharmacie, rue Fontaine-Molière, 18 ; à Roubaix, chez M. Coille, pharmacien